



Délibération 2026-16

Conseil d'administration du 18 juin 2026

Objet : Modalités d'envoi des identifiants de vote pour les élections 2026 du conseil d'administration de la CNRACL

M. Cazenave, président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

Exposé

Vu les articles 9 et 10 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales,

Vu l'article 47 du règlement intérieur du conseil d'administration,

Vu l'arrêté du 9 mars 2026 relatif aux modalités d'élection du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2026,

Vu les propositions émises par le service gestionnaire et l'avis favorable de la commission de la réglementation, lors de sa séance du 16 juin 2026.

Le conseil d'administration délibère et, à la majorité des voix exprimées (8 voix contre et 8 voix pour, avec voix prépondérante du président), arrête les modalités d'envoi des identifiants de vote suivantes pour les élections des membres du conseil d'administration du 23 novembre au 10 décembre 2026 :

- [Hypothèse 4] Les identifiants de vote sont adressés aux électeurs par courriel, après vérification par le service gestionnaire de la validité des adresses e-mail. Les identifiants de vote sont adressés par courrier postal :

- Aux électeurs dont l'adresse e-mail n'a pas pu être vérifiée ;**
- Aux électeurs issus du collège 6 et âgés d'au moins 80 ans.**

Conformément à l'article 15 du décret du 7 février 2007, cette délibération est exécutoire immédiatement.

Bordeaux, le 18 juin 2026

Le secrétaire administratif du Conseil,

Stéphanie Lefrançois